2020-CP-0253

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 septembre 2020

VOIRIE DEPARTEMENTALE

Aménagement sur la RD347 de créneaux de dépassement sur les communes de Verrue et Saint-Jean-de-Sauves - Approbation de l'avant-projet - Lancement des procédures administratives et environnementales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Vienne en date du 2 avril 2015 donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental.

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne, réunie le 17 septembre 2020, à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté.

DECIDE :

3417

- d'annuler la délibération de la Commission Permanente n° 2019CP355 du 7 novembre 2019 et de la remplacer par la présente délibération,
- d'approuver l'avant-projet d'aménagement sur la RD 347 d'un créneau de dépassement à 2x2 voies sur les communes de Verrue et Saint-Jean-de-Sauves pour un montant de 5,5 M€ (valeur 2018) ; cet avant-projet, incluant l'aménagement des voies de rétablissement, les aménagements de sécurité des deux carrefours (RD 347-126 et 347-67) encadrant la section à 2x2 voies et la mise en œuvre d'une zone humide compensatoire sur la commune de Coussay, étant présenté en annexe.
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à déposer les différents dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, de demandes d'autorisations, de diagnostic et des éventuelles fouilles archéologiques,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à lancer les négociations foncières amiables.
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à saisir Mme la Préfète de la Vienne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointement à l'enquête environnementale,

 d'autoriser le Président du Conseil Départemental à saisir Mme la Préfète de la Vienne pour l'ouverture d'une enquête parcellaire, qui pourra être conjointe à l'enquête publique ou environnementale.

ADOPTÉ
Le Président du Conseil Départemental,

Bruno BELIN

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	22/09/2020
Identifiant de la télétransmission	086-228500011-20200917-000000000003538-DE
Date de publication	23/09/2020